

Comité Technique Ministériel

10 juillet 2014

finances
Solidaires



UN CTM Balai !!



10 juillet 2014

Notre déclaration liminaire

L'ordre du jour de ce Comité Technique Ministériel comporte l'examen d'arrêtés et de décrets qui, pour l'essentiel, ont déjà fait l'objet de groupes de travail où Solidaires Finances s'est exprimé, l'examen du bilan social et un point d'information sur l'amiante et les RPS. Pour nous et pour reprendre une métaphore d'actualité, il s'agit d'un « CTM balai » avant la période estivale.

Or, il nous semble impossible de faire abstraction du contexte général : la conférence sociale, antisociale, l'annonce des chiffres sur l'emploi, le communiqué du gouvernement sur la réforme de l'administration de l'État, le « coup de poignard » du président de la Cour des Comptes, autant d'éléments qui pèsent sur le devenir de nos ministères, l'exercice des missions et par conséquent, sur les agents.

Alors que le nombre des chômeurs, d'après l'INSEE, a encore augmenté de 4,1 % sur une année, l'organisation de la conférence dite sociale pour l'emploi n'était qu'un leurre sauf à accepter des remises en cause cruciales pour les salariés. En effet, depuis des mois, et encore ces derniers jours, le patronat est à l'offensive et le gouvernement a fait le choix de céder à toutes ses demandes : pacte de responsabilité avec en cadeau plusieurs dizaines de milliards d'Euros, extension du travail dominical, gel des seuils sociaux limitant la représentation collective des salarié-e-s et donc leurs droits, contre-réforme des retraites, attaque des services publics comme la SNCF, agrément de l'accord Unedic au détriment des intermittent-es, précaires et chômeurs-euses et poursuite des politiques d'austérité injustes socialement qui conduisent à la récession.

Évidemment, sur ce registre la fonction publique n'est pas oubliée, et le rapport de la Cour des comptes du 17 juin dernier a donné le **LA** en préconisant :

- la poursuite de la baisse des effectifs dans les ministères non prioritaires dont nous faisons désormais clairement partie ;
- le gel des embauches dans les ministères prioritaires : autrement dit supprimer 10 000 postes par an ;
- le maintien du gel du point d'indice pour sept ans jugé à la fois comme un impératif mais néanmoins une mesure insuffisante ;
- l'augmentation de la durée du temps de travail ;
- le rétablissement du jour de carence ;
- la suppression de deux jours de congés.

Le conseil des ministres du 2 juillet a, quant à lui, clairement indiqué dans le cadre de la réforme de l'État que les missions exercées aujourd'hui par des agents publics pourraient ne plus l'être demain si ces missions n'apparaissent pas comme des missions fondamentales. Les plans et les démarches stratégiques engagés dans les différentes directions de nos ministères, toujours placés dans le cadre des réductions d'effectifs et de celle de la voilure de l'État, nous font craindre le pire pour Bercy.

La mission confiée au ministre de l'Intérieur place ce ministère, et ses représentants que sont les préfets, aux manettes de la réforme de l'administration territoriale de l'État et en fait le chef d'orchestre de l'ensemble des services déconcentrés.

Déjà dans nos ministères, les directions à réseaux subissent depuis plusieurs années des attaques répétées :

► **Que dire de la situation à la DGDDI ?**

Peut-être que le Ministère manie avec fermeté le robinet de la douche froide ... mais malheureusement bien plus pour le fermer que pour l'ouvrir.

Il y a quelque temps Pierre Moscovici avait déjà indiqué qu'il y avait une situation particulière s'agissant de cette direction et qu'il fallait entendre ce message. Michel Sapin semblait s'inscrire dans la même voie. A la lecture des premiers éléments, il semble que Bercy fasse un très large distinguo entre « entendre » et « écouter ». M. Sapin avait présenté son ministère comme celui de la « bonne foi ». Toujours au vu des premières (dernières ?) propositions, il y a plutôt pour les agents, de quoi perdre ladite foi !

En effet, à ce jour, que pouvons-nous présenter en termes de grande tendance ?

- des perspectives en termes d'effectifs estampillés du sceau « **c'est mieux que si c'était pire** » ;

- une évolution marginale s'agissant du PSD : 2 mesures sur 27, dont le premier bénéfice va à l'encadrement (et peut être uniquement de manière temporaire eu égard aux perspectives gouvernementales en matière d'organisation territoriale) ;

- **une procédure d'échanges s'agissant des missions ayant son terme au soir du 11 juillet et une pression à l'accord concernant l'accompagnement des restructurations le plus rapidement possible à la rentrée.**

Soyons pragmatiques : si l'art de la négociation est un curseur entre 0 et 100, nous n'espérons pas raisonnablement atteindre 100. Mais nous ne pouvons nous contenter de 2 ou de 3, voire 5 pour les plus « optimistes ».

Or, c'est précisément le scénario que le Ministère tente de mettre en place. **Dès lors, l'échec potentiel du processus ne saurait être mis à la charge d'organisations jusqu'au-boutistes, mais bien d'une concertation largement vide de sens.**

Oui, effectivement, Bercy veut de la concertation, mais sur ses seules positions. Alors, vous risquez effectivement de continuer ... seuls (ou presque).

► **A la DGCCRF**, - nous avons d'ailleurs été surpris de constater l'absence du Secrétaire Général de Bercy lors de la réunion avec la Secrétaire d'Etat- certes, les discussions autour du volet accompagnement social tardif de ce que l'on peut appeler le démantèlement du réseau spécifique sur l'ensemble du territoire, ont amené la signature du syndicat de notre fédération couvrant ce périmètre.

Pourtant, et même si en 2013, les effectifs de la CCRF ont été stabilisés, sachez que le mal-être des agents est généralisé. Ceux-ci sont totalement déconcertés tant par l'état de décomposition de leur administration que par les dysfonctionnements des services dans lesquels ils sont affectés depuis la RGPP/RÉATE.

Aujourd'hui, la situation est pire. Après le vote de la loi Hamon mi-mars 2014, les décrets d'application et les habilitations ne sont toujours pas publiés. Les contrôleurs chargés de l'OIV (Vacances), de l'OAV, du contrôle des soldes d'été sont envoyés, permettez-moi l'expression au « casse-pipe ». Ils devront constater, empiler les enquêtes sans même savoir quelles suites leur seront données. De fait, la DGCCRF voit ainsi réduit à néant ses missions de protection économique des consommateurs.

Que dire encore de ce qui se prépare à travers le nouveau projet de réforme territoriale de l'État, « la RÉATE, mode PS », 5 ans après « la RÉATE, mode UMP ». Selon les informations dont nous disposons, ce projet, mis en oeuvre semble-t-il dès 2015, prévoit outre l'abandon généralisé des missions, la fongibilité interministérielle des budgets, des effectifs et des moyens au niveau départemental ou régional. Une expérimentation d'au moins 2 CAP interministérielles est même prévue en 2015. Sur la base de quels résultats électoraux d'ailleurs ?

D'ores et déjà, Solidaires Finances et son syndicat CCRF & SCL affirment qu'ils mettront tout en oeuvre pour empêcher un tel nouveau « cataclysme organisationnel ». Ils n'auront de cesse d'exiger la sortie de la CCRF de la RÉATE et des DDI, ainsi que le repositionnement de l'ensemble du réseau de la CCRF sous l'autorité exclusive du ministère de l'Économie.

► **A la DGFIP** première direction du ministère la situation est particulièrement inquiétante :

- **le climat y est morose** ; la résignation, la perte de confiance et la perte

de sens y sont solidement ancrés (même l'observatoire social interne à la DGPIP confirme cette situation), aujourd'hui, jour de CTM, est organisé un groupe de travail sur la démarche stratégique. C'est un comble !

- Elle est particulièrement **affaiblie sur le plan des moyens** : outre les suppressions d'emplois (30 000 depuis 2002), les réductions budgétaires et, surtout, l'absence de réelle reconnaissance alors que la technicité et les qualifications augmentent (cette non reconnaissance s'est illustrée notamment par l'absence de revalorisation des régimes indemnitaires et par la baisse des promotions internes) ;

- **la charge de travail ne cesse de croître** : en atteste la hausse de l'accueil, la complexité de la législation fiscale, l'évolution des relations avec les collectivités locales dans un contexte où le gouvernement entend leur faire partager son austérité, l'importance de la fraude fiscale etc ;

- le mode de management apparaît de plus en plus décalé : la perte de soutien technique et la pression des indicateurs et des objectifs est forte, trop forte.... ;

- conséquence de ces tendances lourdes : **les conditions de vie au travail se dégradent inexorablement**, le sentiment de ne plus faire correctement son travail et de le faire dans l'urgence, et ce sans être reconnu, est très largement développé.

Les Ministres successifs ont eu beau prétendre que la DGFIP était au coeur de la République ou qu'elle était essentielle à l'action publique, les actes et les décisions ne correspondent pas aux paroles, lesquelles sont, par conséquent, ressenties comme de vagues déclarations au fond très « langue de bois ».

Les journées de grève « DGFIP » à l'appel de « l'intersyndicale DGFIP » sur les questions touchant à l'emploi, aux missions, aux rémunérations et aux conditions de vie au travail ont montré que le mécontentement était profondément et durablement ancré au sein de la DGFIP. **Ne le sous estimez pas, ne le méprisez pas.**

► **A l'INSEE**, alors que la direction se gargarise de la réponse par la moitié du personnel à son questionnaire Insee 2025, **la détérioration des conditions de travail se poursuit avec des restructurations successives et une suppression massive d'effectifs.**

La contractualisation des enquêtrices et des enquêteurs est citée dans les faits marquants RH de l'année 2013. Mais, votre refus d'entendre le dysfonctionnement du dialogue social à l'Insee sur ce sujet nous laisse dubitatifs quant à votre conception de votre rôle de secrétaire général !

► **En administration centrale,** l'impact du projet ministériel de Mutualisation des fonctions support y est central pour chacune des fonctions énumérées dans la lettre des ministres du 29 octobre 2013. Pour autant, aucun groupe de travail spécifique sur chacune des fonctions n'a été décliné, afin d'examiner en concertation les conditions de mise en œuvre d'un tel projet.

En ce qui concerne **l'évolution de l'ONP**, cette organisation - jusqu'à preuve du contraire - relève du périmètre du CT AC et ipso facto du CHS CT de Centrale qui s'apprête d'ailleurs à co-financer une étude indépendante sur les conditions de travail dans cette structure. La suspension du raccordement au SI Paye, les conséquences de cette décision sur la raison d'être et les missions de l'ONP imposent certes une concertation au niveau ministériel, mais faut-il squeezer l'avis des syndicats de centrale siégeant au CT AC ? Au quotidien, ce sont ces syndicats que les agents de l'ONP interpellent.

A contrario, **le projet stratégique de la DGCIS** a été lancé en juin 2013 dans le cadre de la MAP. Sa transformation en une réorganisation d'ampleur préfigurée DGE en 2014 vient seulement d'être présentée au CT AC du 4 juillet pour examen des textes organisationnels. Ce cas pose question quant aux conditions de la concertation tant en centrale qu'au niveau ministériel. Au niveau Centrale, le CHS CT C n'a été saisi de ce « projet important » que moins d'une semaine avant sa séance du 2 juillet. Ses représentants syndicaux n'ont pas été mis en situation d'examiner son impact sur les conditions de vie et de travail des agents alors qu'un plan de réaménagement des locaux de cette direction devrait leur être annoncé la semaine prochaine...

Au niveau ministériel, cette réorganisation impactera **les pôles économiques des DIRECCTE par ailleurs promis à une décentralisation au niveau des régions** et modifiera le mode d'articulation entre les services centraux et le réseau sur le territoire. Les personnels des DIRECCTE ne relevant pas du périmètre

du CT AC, le CTM ne devait-il pas aussi être informé de cette réorganisation ?

► Que dire encore du positionnement de la **Cellule de recrutement et d'insertion des personnels en situation de handicap** et de la disparition de la délégation ministérielle dédiée au sein de la DRH, sujets eux aussi examinés en CT AC. La descente de l'un dans un bureau dont l'appellation gomme toute référence au handicap et la disparition complète du délégué ministériel annoncent un abandon de la politique ministérielle d'insertion des handicapés que nous déplorons fermement. Quand va-t-on en reparler de cette politique indispensable dans un CTM présidé par les ministres ?

► Comme de celle de **l'ACTION SOCIALE pourtant « sanctuarisée »** nous affirme-t-on !

Pourtant nous constatons une remise en cause insidieuse de la politique d'action sociale et de son financement. Certes, il n'y a pas d'attaque du budget lui-même - quoique le maintenir c'est l'affaiblir en euros constants - mais il y a attaque aux budgets indirects et aux moyens :

- en réduisant la voilure du réseau - 45 suppressions de postes d'assistants de délégation sociale en 3 ans - ;

- en mettant à la charge de chacune des trois associations le montant des loyers de l'immeuble du Valmy (hébergement non choisie à l'époque) qui imputent leurs budgets d'autant et remettent en cause les coûts des prestations)

Non, l'action sociale n'est pas sanctuarisée, et nous dénonçons le gel inadmissible de 7 %. Comme nous dénonçons le projet de mise en vente de 1000 à 1 200 appartements domaniaux mis à disposition d'ALPAF. Ce projet est inacceptable, il démontre une volonté d'abandon de la politique sociale ministérielle en matière de logement mais plus globalement sur l'action sociale en général.

Nos ministères auraient décidé de se débarrasser de l'action sociale obtenue lors des luttes de 1989 qu'il ne s'y prendrait pas autrement ! C'est tout un symbole !

L'affichage dans le bilan social 2013 d'une politique volontariste en faveur du personnel est en contradiction avec ces faits.

Et nous ne nous étendrons pas sur la politique de petite enfance où l'on ne réserve quasiment plus de berceaux

alors qu'en France, un enfant sur deux ne trouve pas de place en crèches !

► **Quid de la volonté concrète de favoriser l'égalité femmes -hommes. Politique ministérielle qui sans moyens n'a que peut de traductions concrètes et ne nous ancre pas pour l'avenir.**

Quand à une des autres politiques ministérielles, celles des conditions de travail, nous émettons la même inquiétude quand à une volonté qui refuse de se doter de moyens .

► Nous prenons acte que les discussions concernant **la prévention des risques psycho-sociaux** inscrites à l'origine dans un calendrier extrêmement contraint n'ont évidemment pas permis de débattre utilement du contenu d'un éventuel accord ministériel sur la prévention des RPS, et ce d'autant plus que la dernière mouture du projet soumis au GT du 1er juillet dernier relevait davantage du « fourre-tout » : on y retrouve pêle-mêle la politique d'égalité professionnelle femmes-hommes, « l'ambitieuse » politique sociale, la qualité des bâtiments, la qualité de vie au travail, alors même que sur ce dernier point les négociations ne sont pas engagées au niveau fonction publique, car il n'y a désaccord sur la définition même de la notion qualité de vie au travail (QVT) et sur la méthode. Au final, pour Solidaires Finances dont la bonne volonté ne peut être mis en cause, bien que nous ayons émis un certain nombre de réserves et ce dès la première réunion du 14 février, **la politique de suppression massive d'emplois dans les services est bien la cause de développement des risques psycho-sociaux. Encore une fois, l'absence de moyens traduit l'absence de volonté.**

► Concernant **l'Amiante et les agents du Tripode** : La réponse du Premier Ministre au courrier de l'intersyndicale du 13 décembre (signalons pour mémoire votre refus de nous la communiquer, mais nous l'avons !) ouvre un certain nombre de pistes. Mais, elle ne répond pas à la demande de classement du Tripode nantais en site amianté !

Les deux premiers points du Relevé de décisions du groupe de travail du 25 juin sont d'application immédiate.

Comme ce fut le cas lors de la décision d'inversion de la charge de la preuve, solennisée par une lettre du Ministre en 2009, nous vous réitérons notre demande d'une lettre du Ministre officialisant ces deux décisions.

Sur le point 3, il est aberrant et consternant de ne pas disposer à ce jour d'un état chiffré exact du nombre d'agents, direction par direction, qui ont été soumis à l'exposition !

Sur le point 4, conformément au courrier du Premier ministre, il y a nécessité d'une disposition administrative afin que les agents puissent avoir accès à l'ACAATA : ils doivent pouvoir bénéficier de cette disposition de départ en retraite anticipée, réservée actuellement aux seuls salariés du privé.

Au point 5, sur les dispositifs proposés en matière de temps de travail, nous sommes en attente d'une réflexion suite à nos propositions.

Concernant les textes soumis à notre avis à ce CTM.

Nous ne reviendrons pas sur ceux liés aux élections professionnelles déjà largement discutés dans des groupes de travail dédiés nous souhaitons, par contre, commenter les deux autres décrets.

► **L'ONP** : avant d'être un projet de décret soumis pour avis au comité technique ministériel, la « refondation du programme SIRH/Paye » est d'abord un retentissant échec que l'administration entend réduire à un repositionnement du service à compétence nationale de l'« Opérateur National de Paie » qui à cette occasion, a changé de nom.

Rien de nouveau dans votre présentation que nous n'apprenions, rien qui transgresse ici les éléments qui nous ont été présentés lors des réunion ministérielle du 4 mars et groupe de travail du 5 mai, confirmé par le comité de suivi du 26 mai.

Pour Solidaires Finances, ce changement de nom est d'abord la traduction de la désastreuse gabegie financière et humaine que constitue la « suspension » du SI Paye et dont nous ne pouvons malheureusement que penser que toutes les conclusions ne sont pas tirées.

Il est toujours question avec le nouveau « centre interministériel de services informatiques en matière de ressources humaines » porté sur les fonds baptismaux :

- de « moderniser l'interface des systèmes d'information des ressources humaines ministériels avec le système de paie des agents de l'État » ;
- de « contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'un système d'information décisionnel destiné à améliorer le pilotage des emplois et de la masse salariale et le suivi des effectifs de l'État » ;
- de « contribuer à la connaissance et à la simplification des règles applicables dans les services de l'État en matière de gestion administrative des personnels et de la paie » ;
- de « contribuer à la simplification et à la dématérialisation des procédures de gestion administrative des ressources humaines ».

Les maîtres mots demeurent donc les mêmes. Son objectif principal vise toujours à définir les contours d'une gestion mutualisée des « ressources humaines » de l'État dans un contexte de suppressions d'emplois et désormais d'abandon programmé de missions de service public !

Solidaires Finances continuera de s'opposer à cette vision étriquée

► **L'Ancols** : nous ne sommes pas dupes du véritable objectif de ce texte qui consiste à partir de deux entités à n'en faire qu'une qui va s'autofinancer (y compris pour les

salaires) pour faire des économies (11 à 13 millions de coûts indirects de la MILOS actuellement supportés par l'État). Cette fusion ne sera pas sans conséquences sur l'exercice de la mission de contrôle du logement social (vérification des financements, méthodes, liens avec d'autres organismes). **Solidaires Finances n'est pas favorable à ce texte.**

► Pour conclure, **Solidaires Finances n'accepte pas ces CTM** où les problèmes de fonds ne sont pas abordés pas plus qu'ils ne le sont dans les groupes de travail, ministériels, directionnels, qui y sont liés et où l'administration refuse de nous communiquer les textes (rapports IGF, rapport MARZIN pour les plus récents...)

Le seul intérêt des CTM réside souvent plus dans les réponses données aux questions diverses. Questions diverses qui sont malheureusement le seul moyen d'aborder des sujets pour lesquels l'administration se refuse à répondre lors des groupes de travail, ou de faire émerger des sujets qui devraient être de sa responsabilité de les inscrire ou de nous tenir informer, quant il s'agit de textes en attente de parution tel le B en A, de leur état d'avancement.

A celles et ceux qui nous déclareraient irresponsables de désertter les lieux de discussion institutionnels dont les thèmes nous sont imposés, nous opposons, nous, que notre responsabilité vis-à-vis des agents qui nous, au quotidien, tout ce que nous avons cité, est de ne pas cautionner par notre présence la politique imposée par l'administration et par un Etat qui oublierait que les valeurs républicaines exigent de lui, qu'il réponde à l'intérêt général, à la « chose publique » et à l'exigence de « solidarité sociale » qu'elle induit.

Vous l'aurez compris, ceci n'est ni une intervention irrationnelle, ni une intervention balai pour autant elle balaie l'ensemble des sujets qui sont inscrits à l'ordre du jour.

Le constat que nous venons d'effectuer conduit Solidaires Finances à ne pas participer à un simulacre de dialogue social indigne des enjeux de la période que nous vivons. C'est pourquoi à l'issue de ce premier tour de prises de parole, nous quitterons la salle.

Il vous appartient de tenir compte de nos propos afin qu'à la rentrée nous puissions enfin participer à un véritable dialogue... social, constructif pour les agents, nos missions, nos ministères et le service public.

